

Congrès AFSP Toulouse 2007

Table ronde n°6 : La violence symbolique dans les relations internationales

Hummel Alexandre, Université Jean Moulin – Lyon 3

alexandrehummel@msn.com

Session 2 : La violence symbolique dans les interactions diplomatiques

<p style="text-align: center;">L'Iran et les ambiguïtés de la non-prolifération Instrumentalisation de la norme internationale et exploitation de la violence symbolique</p>

La non-prolifération nucléaire est, dans les relations internationales, un des rares cas¹ où l'inégalité est explicitement inscrite dans le droit. Cette contribution se propose d'étudier la manière dont cette discrimination est ressentie par les Etats et quelles sont ses conséquences dans les interactions diplomatiques. Plus précisément, nous étudierons la position en la matière des États officiellement dotés – surtout les trois occidentaux – et la manière dont un acteur particulier, l'Iran, y répond. L'idée défendue est que ce n'est pas tant le régime de non-prolifération qui est porteur de violence symbolique que la manière dont celui-ci est interprété et orienté. Cet aspect est particulièrement sensible depuis 2001 avec l'entrée dans une phase de scepticisme en matière de maîtrise des armements. En effet, après une période de « flux » entre 1987 et 2000, la négociation internationale a connu ces dernières années une série d'échecs patents (Dahan, 2002). Le dernier en date a été la conférence d'examen du Traité de non-prolifération (TNP) de 2005 qui s'est achevée sans même produire un document final. Cette conférence a été marquée par un affrontement très virulent et une radicalisation des positions, elle servira de toile de fond à notre étude. La pratique actuelle de la non-prolifération n'est pas dénuée d'ambiguïtés (I.), ce qui peut ouvrir la voie à un discours de contestation reposant en partie sur l'instrumentalisation de la norme internationale (II.).

¹ Il y a d'autres exemples, notamment la composition et le fonctionnement du Conseil de sécurité des Nations Unies ou la répartition des voix en fonction de la part du capital détenu dans les institutions de Bretton Woods.

I. Les ambiguïtés de la non-prolifération

Les Etats dotés de l'arme nucléaire font souvent figure d'accusés lors des rencontres multilatérales, nous essaierons de comprendre pourquoi en étudiant les inconsistances de leur position et la façon dont celles-ci peuvent constituer une source de violence symbolique (A.). Nous nous intéresserons ensuite aux faiblesses du concept « régime de non-prolifération » en montrant en quoi celles-ci constituent un terreau propice à l'affrontement normatif (B.).

A. Ambiguïté dans la posture des Etats dotés

Les trois Etats occidentaux dotés considèrent tous officiellement la lutte contre la prolifération des armes de destruction massives (ADM) comme une de leurs priorités majeures sur la scène internationale. Les Etats-Unis et l'Union européenne ont ainsi publié des stratégies spécifiques pour relever ce défi sécuritaire (Bush, 2002 ; Union européenne, 2003). Au-delà des divergences sur la politique à adopter, le constat sur l'identification de la menace est largement partagé des deux côtés de l'Atlantique. C'est ainsi que le terme de lutte contre la prolifération doit s'entendre au sens large, il s'agit bien sûr d'empêcher l'acquisition d'armes non-conventionnelles par des Etats mais également de limiter la dispersion des capacités à double-usage ou de contrer d'éventuelles velléités terroristes. La lutte contre la prolifération ADM est d'ailleurs la seule politique qui conteste la prééminence de l'anti-terrorisme dans le discours sécuritaire occidental.

Il est permis de douter de la réalité concrète de cette priorité dans le cas des trois Etats dotés de l'arme nucléaire (EDAN) que sont les Etats-Unis, la Grande Bretagne et la France². Il existe dans le discours des puissances nucléaires occidentales une tension non-résolue qui n'est pas sans rappeler celle existant entre la « scène » et la « coulisse » chez Erving Goffman (1959, pp. 105-135). Sur la scène internationale, ces trois Etats prêchent la non-prolifération mais en coulisse ils continuent à moderniser leurs arsenaux et cherchent à adapter leurs concepts stratégiques à la période post-guerre froide³. Cette attitude est souvent dénoncée comme parfaitement cynique, elle révèle surtout un dilemme fondamental entre dissuasion et non-prolifération. Bruno Tertrais (1994, pp. 75-76 et 92-96) avait déjà remarqué en tirant les leçons de la guerre du Golfe persique (1990-91) qu'il était difficile de concilier le maniement des signaux nucléaires et l'objectif de non-prolifération. Si l'arme nucléaire fait trop bruyamment la preuve de son efficacité – en l'occurrence la non-utilisation par l'Irak de ses ADM suite à l'avertissement voilé adressé par James Baker à Tarek Aziz⁴ – il devient plus difficile d'en interdire l'accès à d'autres.

Il est possible d'aller plus loin et d'affirmer qu'il n'y a pas seulement une concurrence dans les objectifs mais également une contradiction dans la posture même des États dotés. Si l'on croit réellement à l'efficacité de la dissuasion, il n'est pas cohérent de s'opposer à la prolifération. C'est l'argument bien connu des « optimistes » qui, dans la lignée des premières idées de Bernard Brodie (1946) et de celles du général Gallois (1960), considèrent que les risques formidables encourus dans un monde nucléaire suffisent à susciter une grande

² Cela ne signifie pas que la Russie et la Chine soient exemptes de toute ambiguïté ou tension. Leurs positions en matière de lutte contre la prolifération et de dissuasion sont cependant moins affirmées. Moscou est ainsi notoirement opposé à une politique de contre-prolifération trop vindicative tandis que Pékin affiche officiellement une doctrine de non-emploi en premier. C'est pourquoi nous choisissons ici de limiter l'analyse aux seuls EDAN occidentaux.

³ Pour des analyses récentes voir Bunn & Chyba (2006) sur les Etats-Unis, Stoker (2007) sur la Grande Bretagne et Yost (2006) sur la France.

⁴ Il faut noter que plusieurs acteurs clés, dont George H. W. Bush et Colin Powell, ont *a posteriori* reconnu qu'ils n'avaient jamais sérieusement envisagé un usage de l'arme nucléaire. Pour plus de détails et une critique de cette politique d'ambiguïté voir Sagan (2000).

prudence chez les décideurs et garantissent donc la sécurité à bon prix. Selon eux, une prolifération contrôlée aurait donc des effets modérateurs et serait stabilisatrice (voir notamment Waltz, 1981 ; Bueno de Mesquita & Riker, 1982 ; Mearsheimer, 1993). Inversement, un discours de non-prolifération véritablement vigoureux et crédible peut difficilement négliger de souligner les dangers créés par *toutes* les armes nucléaires et les organisations qui les manipulent. C'est la position des « pessimistes » qui étudient les problèmes récurrents de sûreté, sécurité, contrôle et de la capacité de seconde frappe. Les travaux pessimistes ont débuté par l'étude de l'histoire des forces nucléaires américaines à partir d'archives déclassifiées. Peter Feaver (1992) et Scott Sagan (1993) ont respectivement étudié les relations civilo-militaires et les défaillances organisationnelles. Ils ont par la suite étendu la réflexion à la prolifération nucléaires, considérant que les risques et dangers déjà observés chez les Etats dotés seraient répliqués, en pire, chez les néo-proliférateurs (Feaver, 1992 ; Sagan, 1994). La seule attitude totalement logique dans ce cadre de pensée devient dès lors d'œuvrer dans le sens du désarmement nucléaire.

Le discours des États dotés face à la prolifération élude ce débat théorique⁵, il s'inscrit dans le cadre d'une troisième attitude que Peter Lavoy (1995, pp. 711-716) baptise le « relativisme politique ». L'idée sous-jacente est que la dissuasion fonctionne dans certains cas et pas dans d'autres sans toutefois qu'aucun critère clair n'ait jamais été dégagé. Concrètement, cela revient à affirmer que le problème n'est pas tant les armes que les Etats qui les détiennent ou cherchent à les détenir. Ce postulat est explicite dans la posture américaine puisque le discours sur la contre-prolifération se confond souvent avec la rhétorique sur les Etats « voyous ». L'approche européenne est plus prudente sur le plan conceptuel mais ne se distingue pas de manière claire dans les faits. C'est ainsi qu'en matière de lutte contre la prolifération, les EDAN occidentaux privilégient tous le renforcement des mécanismes, informels et retraits, de contrôle aux exportations. Il s'agit principalement des groupes de fournisseurs (*Nuclear Suppliers Group*, Groupe « Australie », *Missile Technology Control Regime*) et de la *Proliferation Security Initiative* (PSI) qui fonctionnent en effet selon une logique de « club » et sont plus ou moins explicitement dirigés contre quelques États considérés comme problématiques. L'intérêt du club étant que tout le monde ne peut pas y entrer, ces différents mécanismes échappent aux institutions multilatérales – notamment la Conférence du désarmement – et se situent en marge des traités.

Cette politique a connu un début de codification internationale avec la résolution 1540 du Conseil de sécurité qui demande aux Etats membres de lutter contre le trafic de technologies non-conventionnelles, balistiques ou connexes. Elle n'en demeure pas moins souvent impopulaire et est dénoncée par de nombreux Etats qui considèrent, par exemple, que la PSI viole le droit maritime. Le relativisme est fréquemment perçu comme accentuant la discrimination déjà existante entre Etats dotés et Etats non dotés. Plus grave, certains Etats détenteurs mais non officiellement dotés y échappent en vertu de leur proximité avec les puissances occidentales (Israël, Inde plus récemment) ce qui ne manque pas de créer des

⁵ Il s'agit bien sûr d'un débat essentiellement académique. Il nous semble néanmoins significatif que la réflexion sur les conséquences de la prolifération et les dangers posés par les armes nucléaires soit systématiquement évacuée dans tout document officiel. En ce sens, les commentaires du précédent président de la République sur le peu de danger immédiat que créerait une éventuelle nucléarisation iranienne ressemblent plus à un subit accès de sincérité qu'à une véritable bourde. Jacques Chirac a déclaré le 29 janvier lors d'un entretien avec plusieurs journalistes : « Je dirais que ce n'est pas tellement dangereux par le fait d'avoir une bombe nucléaire – peut-être une deuxième un peu plus tard, bon... ça n'est pas très dangereux. Mais ce qui est très dangereux, c'est la prolifération. Ça veut dire que si l'Iran poursuit son chemin et maîtrise totalement la technique électronucléaire, le danger n'est pas dans la bombe qu'il va avoir, et qui ne lui servira à rien ». C'est nous qui soulignons. Ces propos ont par la suite été retirés mais leur authenticité n'a pas été contestée.

http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/international/proche_moyenorient/20070131.OBS9910/verbatim_1_extraits_de_linterviewdu_lundi_29_janvier.html

frustrations. Les inconsistances de l'approche occidentale peuvent ainsi créer un sentiment d'injustice ou d'arrogance et être interprétées comme porteuses de violence symbolique. C'est d'autant plus le cas que les concepts fondamentaux de la non-prolifération sont fragiles et ne font pas l'unanimité.

B. Ambiguïté conceptuelle

Le « régime de non-prolifération » est devenu une expression rituelle, un lieu commun que ce soit dans le discours des différents acteurs, dans la presse ou même dans la littérature savante sur le sujet. Ces deux termes et leur accolage sont cependant loin d'être neutres pour le politiste et un bref retour sur ces deux notions permet de saisir toute la complexité des normes internationales en matière de maîtrise des armements. En les croisant, on obtient en effet l'idée qu'un grand nombre d'Etats sont potentiellement enclins à se doter de l'arme nucléaire et que ce flot est contenu par une politique active ou au moins consciente, la non-prolifération. Or, ces prémisses sont fragiles, elles dénotent une vision particulière de la réalité internationale. Le discours courant est notamment ambigu sur deux points essentiels.

1. Tous les Etats sont-ils des proliférateurs en puissance ?

Cette question renvoie à celle des causes de la nucléarisation. John F. Kennedy avait sérieusement envisagé la possibilité d'un monde avec 15 ou 20 Etats nucléaires en 1975⁶. Cette prophétie démentie est souvent mise en exergue par les avocats de la politique de non-prolifération, notamment aux Etats-Unis⁷. L'idée sous-jacente est que l'action internationale dans ce domaine est le seul moyen d'empêcher une nucléarisation généralisée du globe. Le terme « prolifération » est lui-même chargé symboliquement et tranche avec les euphémismes habituels du Droit international⁸. Il s'agit là d'un nouvel exemple d'importation d'un terme provenant des sciences expérimentales, en l'occurrence la biologie, pour décrire une réalité sociale. L'expression suggère une multiplication incontrôlée et auto-entretenu, à l'image de celle des cellules cancéreuses ou des insectes. Le « problème du énième pays », selon l'expression popularisée par Albert Wohlstetter (1961), serait donc aussi celui du risque d'une réaction en chaîne stratégique qui verrait chaque Etat se doter à la suite de son voisin et adversaire.

En théorie des relations internationales, cette interprétation sous-jacente peut-être rattachée au paradigme néo-réaliste. En fonction de la structure du système international – carte des Etats dotés, capacités militaires, systèmes d'alliances – les différents Etats sont soumis à des pressions plus ou moins fortes en faveur de la bombe comme moyen de sanctuariser le territoire national (Betts, 1977 ; Davis, 1993 ; Deudney, 1993 ; Frankel, 1993). La nucléarisation constituerait ainsi une forme de *balancing* interne permettant de restaurer l'équilibre des puissances ou de neutraliser celui des menaces. Tous les Etats sont donc *a priori* des candidats à l'arme nucléaire et leur abstinence s'explique par les autres moyens qu'ils ont d'assurer leur sécurité, notamment les garanties et assurances de la part des Etats dotés (Walt, 1998). Le néo-réalisme épouse ici la théorie de la dissuasion rationnelle au point qu'il est souvent difficile de distinguer les apports respectifs de ces deux champs conceptuels.

⁶ Conférence de presse du 21 mars 1963 : « ... Je suis hanté par le sentiment que, d'ici 1970, à moins que nous réussissions [à conclure un traité sur l'interdiction des essais atmosphériques], il y aura sans doute 10 puissances nucléaires au lieu de quatre et, d'ici à 1975, 15 ou 20 » (notre traduction).

http://www.jfklibrary.org/Historical+Resources/Archives/Reference+Desk/Press+Conferences/003POFO5Pressonference52_03211963.htm

⁷ Pour un exemple récent voir la tribune de Joseph S. Nye (2006) après l'essai nucléaire nord-coréen.

⁸ C'est également le cas des ADM, expression employée dans des documents officiels des Nations Unies dès 1946 et définie officiellement en 1948 (Tannenwald, 2005, pp.19-20).

Kenneth Waltz a ainsi expliqué l'absence de conflit majeur durant la guerre froide à la fois par la bipolarité (1979) et par la dissuasion nucléaire (1981, 1990).

Cette explication d'inspiration néo-réaliste est cependant loin de faire consensus et semble être démentie par les faits puisque dix Etats seulement en soixante ans se sont dotés de l'arme nucléaire et que certains (Afrique du Sud, Ukraine, Belarus, Kazakhstan) y ont renoncé. Il est possible de prendre le chemin inverse en partant de la deuxième image, la politique étrangère des Etats et leurs caractéristiques propres. Il faut dès lors essayer de savoir pourquoi un Etat consacrerait des ressources importantes à une arme qui sert peu au jour le jour dans les relations internationales. En effet, malgré les milliers de pages qui ont été consacrées à la stratégie nucléaire⁹ il est toujours impossible d'échapper au constat formulé par Bernard Brodie (1946) et rappelé par Robert Jervis (1989) : les armes nucléaires sont des facteurs de statu quo, elles peuvent dissuader une frappe nucléaire ou une invasion d'envergure mais, au-delà, leur impact est difficile à cerner. Cette utilité stratégique très relative est à mettre en parallèle avec un contexte général de stigmatisation et d'obstacles à la nucléarisation (Paul, 2000). Dans cette perspective, la nucléarisation devient une exception et non plus la règle. Il faut l'expliquer en étudiant des facteurs non-sécuritaires : politique domestique, logiques bureaucratiques, recherche d'un statut (Sagan, 1997), psychologie des décideurs (Hymans, 2006), dimension symbolique (Lavoy, 1993, 2006 ; Frey, 2006).

2. Existe-t-il un véritable régime en la matière ?

A première vue la réponse semble être positive. La non-prolifération est fréquemment décrite comme une norme internationale institutionnalisée et le TNP est également considéré comme la « pierre angulaire du régime international de non-prolifération », selon l'expression d'usage. Si l'on se réfère à la définition canonique de Stephen Krasner (1983, p. 2), on est bien face à un « ensemble de principes, normes, règles et procédures de décision, implicites ou explicites, autour desquels les attentes des acteurs convergent dans un domaine donné des relations internationales ». Le principe selon lequel la multiplication des armes nucléaires est un phénomène dangereux qu'il faut combattre est au cœur de tous les accords de maîtrise des armements. La norme plus spécifique au TNP est la limitation et, à terme, la réduction du nombre d'Etats dotés d'arme nucléaires¹⁰. Cette norme est quasi universelle¹¹ et a été prorogée de façon indéfinie en 1995. Elle se traduit par des règles comme, par exemple, l'interdiction du transfert d'armes à des Etats non-dotés. Des procédures bilatérales sont mises en place par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de vérifier son application (accords de garantie et modèle de protocole additionnel).

La non-prolifération est également complétée par plusieurs dispositifs annexes. Il s'agit en premier lieu de l'interdiction des essais, dans l'atmosphère (Traité de Moscou, 1963) puis totale (Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, TICE, ouvert à la signature en 1996). Il faut également rattacher au régime de non-prolifération les accords sur les Zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN) dans l'Antarctique (1959), en Amérique latine (1967), dans le Pacifique (1985), en Asie du Sud-est (1995), en Afrique (1996) et en Mongolie

⁹ Pour un bilan critique de cette théologie moderne voir Freedman (2003).

¹⁰ L'interprétation de cette norme est très disputée, notamment en ce qui concerne sa portée. La non-prolifération va-t-elle jusqu'au désarmement et, si oui, quel désarmement ? Cette question relève davantage du Droit international et se révèle vite insoluble en l'absence de toute juridiction compétente pour statuer. Sur les sources du TNP, la thèse de Shaker (1976) fait toujours autorité. Pour un regard plus récent sur les négociations qui ont conduit à la prorogation indéfinie du traité voir Dhanapala (2005). Pour une réflexion plus large voir le récent numéro d'*International Affairs* (2007) sur les « Lumières » et « anti-Lumières » en matière de politiques nucléaires.

¹¹ Depuis l'adhésion de Cuba en 2002 tous les Etats du monde sauf trois (Inde, Israël, Pakistan) sont parties au traité. La Corée du Nord s'en est retirée mais la validité de ce retrait est contestée.

(2000). Enfin, en marge du régime, il faut aussi prendre en compte les mécanismes de contrôles aux exportations déjà évoqués.

Cette première réponse positive mérite cependant d'être sérieusement nuancée. Certes, le TNP existe depuis 35 ans, n'a jamais connu de violation manifeste et son renforcement est une priorité affichée par de nombreux Etats. Le régime est néanmoins plus complexe que la seule non-prolifération horizontale, il repose sur un alliage de normes hétérogènes qui sont de plus en plus en tension. C'est le cas notamment du libre-accès à la technologie nucléaire – prévu par l'article IV – et de l'interdiction de la prolifération horizontale – articles I à III. Ces deux notions ont toujours été difficiles à concilier. Le progrès technologique – avec notamment la mise au point et la diffusion des discrètes technologies d'ultracentrifugation – achève de les faire entrer en collision (Le Guelte, 2004). D'autres normes n'ont connu aucun début d'application concrète et leur interprétation est depuis l'origine disputée, c'est le cas principalement des efforts en vue du désarmement nucléaire prévus à l'article VI. L'échec de la conférence d'examen du traité en 2005¹² a une nouvelle fois montré que les différents Etats parties ont des approches radicalement divergentes de ces notions fondamentales. Dans ces conditions, la négociation internationale s'apparente plus à un dialogue de sourds qu'au « marchandage institutionnel » (Young, 1989, 1991) nécessaire au bon fonctionnement d'un régime. Les observateurs sont aujourd'hui unanimes pour souligner la mauvaise santé du traité, à tel point qu'il est devenu rituel de s'interroger sur sa fin prochaine.

La définition originelle du régime international a été complétée par deux critères additionnels : la robustesse et l'effectivité (Hasenclever, Mayer & Rittberger, 1997). Pour qu'un régime international existe dans les faits et pas seulement de manière formelle, il faut qu'il résiste à un changement des conditions qui ont présidé à sa naissance (robustesse) et qu'il produise un changement du comportement de ses membres (effectivité). Si la prorogation indéfinie du TNP en 1995 semble démontrer une certaine robustesse, la question de l'effectivité est elle beaucoup plus problématique. Comment un régime fragile et contradictoire pourrait-il modifier les préférences des Etats en matière d'armes nucléaires ? Une réponse envisageable est que le TNP a instauré un pur régime de coordination destiné à sortir d'un dilemme d'aversion commune (voir Stein, 1983). Il s'agirait d'éviter la nucléarisation généralisée que tous les Etats parties considèrent comme déstabilisante et sous-optimale. La signature du traité aurait marqué le point de départ d'une stratégie de type « donnant-donnant » (Axelrod, 1984). Cet aspect est indéniablement présent dans le traité mais son importance réelle est difficile à déterminer. S'il était véritablement prédominant, le processus d'examen ne devrait être qu'un simple rituel destiné à réaffirmer l'engagement et à se rassurer mutuellement ce qui est très loin d'être le cas. Il faudrait également expliquer comment la coordination a pu résister à plusieurs cas de « passager clandestin », les plus flagrants étant ceux de l'Irak (jusque 1991) et de la Corée du Nord qui ont violé l'esprit sinon la lettre du traité.

Une autre réponse est que le régime de non-prolifération continue d'exister formellement mais qu'il a cessé de fonctionner dans les faits depuis au moins 2001, l'absence de prolifération s'expliquant par la difficulté d'accès, l'intérêt très relatif de l'arme nucléaire et un contexte général de stigmatisation de cette dernière. Malgré l'absence de régime en état de fonctionnement, il existe en effet une norme internationale diffuse qui prohibe l'acquisition d'armes nucléaires. Cette conjonction entre une norme largement acceptée et un système de régulation défaillant en situation d'anarchie constitue un contexte propice à l'émergence d'une « hypocrisie organisée » selon l'expression de Stephen Krasner (1999). Comme dans le cas de la souveraineté, les Etats interprètent la norme - consensuelle mais ambiguë - en

¹² La conférence a longtemps été bloquée par des questions procédurales et n'a pas réussi à accoucher d'un document final. C'est la troisième fois qu'un tel échec se produit après 1980 et 1990. Notre deuxième partie se penchera plus en avant sur cet événement.

fonction des situations et de leurs intérêts et s'engagent dans une « politique de puissance normative » (Tannenwald, 2005, p. 13, notre traduction) avec une dimension symbolique forte. Le choc des légitimités s'accompagne en effet d'une rhétorique particulièrement vigoureuse à l'échelle des rencontres diplomatiques. De nombreux Etats du Sud considèrent qu'à la discrimination originelle s'est ajoutée une injustice plus insidieuse. Au nom de la non-prolifération leur « droit » au développement technologique serait renié tandis que les Etats les plus puissants ne rempliraient pas les « devoirs » que sont le désarmement et l'assistance. Cette thématique des droits et devoirs est notamment au cœur du discours iranien¹³. En toile de fond, c'est la question fondamentale de l'arrogance occidentale et de l'injustice qui se trouve posée et, avec elle, celle de la violence symbolique. En effet, de nombreux Etats *a priori* peu concernés par la prolifération ou le désarmement ont une position particulièrement tranchée sur la question et cherchent à la faire entendre¹⁴. La non-prolifération n'est pas qu'une question technique ou de police internationale. Elle fait partie, comme la question coloniale, des enjeux internationaux dont la force semble être avant tout symbolique, du moins pour une majorité des acteurs. La conférence d'examen du TNP qui s'est tenue à New York en mai 2005 a constitué en ce sens un exemple manifeste.

¹³ Entretien, Représentation de la République islamique d'Iran auprès des Nations Unies, Genève, 20 juin 2007. Notre interlocuteur a explicitement insisté sur ce point.

¹⁴ Nous avons recensé et analysé les positions des 91 Etats parties qui ont pris part à la conférence d'examen de 2005. Parmi eux, de nombreux Etats qui ne disposent même pas d'un réacteur de recherche sur leur territoire. Voir document en annexe 1. La non-prolifération fait également partie des priorités du Mouvement des non-alignés alors que celui-ci ne compte qu'une minorité d'Etats dotés de la technologie nucléaire.

II. La conférence d'examen du TNP, champ de bataille normatif

L'échec de la conférence d'examen de 2005 est complexe à analyser. Plutôt que de chercher à en dégager les causes, nous étudierons la stratégie discursive d'un acteur particulier, l'Iran (A.), et les appuis qu'elle a pu générer ou exploiter (B.).

A. L'Iran et la stratégie du stigmatisé

La notion de stigmaté doit ici être entendue au sens strict et non dans l'acception plus large qui prévaut dans le sens commun. Les stigmatés sont ces marques de blessures semblables à celle du Christ crucifié. Ils peuvent être exhibés pour revendiquer un statut particulier s'approchant de celui de martyr, entendu cette fois au sens large et non religieux¹⁵. Erving Goffman (1963a) utilise ce terme pour son étude sur le handicap et les individus « inadaptés ». Chez Goffman, le stigmaté est un attribut discréditant qui est perçu comme pouvant mettre à mal l'interaction sociale. En conséquence, les individus affectés vont chercher autant que faire se peut à dissimuler le stigmaté ou à en minimiser l'importance, notamment lors d'interactions avec des individus « normaux ». Goffman note néanmoins la possibilité dans certains cas d'exhiber la marque infamante afin de susciter la sympathie, la compassion ou même de permettre l'acquisition d'un statut. Le stigmaté n'existe en effet pas de façon purement objective mais renvoie à des stéréotypes et donc à un contexte particulier. Goffman cite ainsi l'exemple des prostituées, qui cachent leur métier en dehors des interactions nécessaires à celui-ci mais peuvent en user pour accéder à des milieux artistiques « bohèmes » ou *underground* qui rejettent les codes de la société bourgeoise. Dans une contribution sur la violence symbolique, Philippe Braud (2003, pp. 35-36) parle de « retournement du stigmaté » qui, « pleinement abouti et sous certaines conditions, [...] confère un respect accru à celui qui a souffert ; il légitime la revendication de droits à réparations ; surtout, il suscite des mobilisations qui ne sont plus compassionnelles mais offensives ».

Souvent perçu négativement, le stigmaté peut donc aussi être valorisé et exploité par celui qui veut attirer la sympathie et la solidarité et non le simple apitoiement. C'est en ce sens que la stratégie discursive de la République islamique d'Iran dans les enceintes internationales s'apparente à celle d'un candidat au statut de stigmaté. Considéré comme un Etat problématique ou « voyou » et mis en accusation en raison de son manque de transparence, l'Iran cherche à retourner l'accusation en se présentant comme le cas type d'un Etat du Sud subissant les turpitudes infligées par les puissances occidentales. Il s'agit au passage de se rattacher à une critique plus générale sur l'arrogance des pays occidentaux et sur l'humiliation ressentie au Sud. Nous sommes donc confrontés au cas inédit d'un proliférateur soupçonné qui répond par une interprétation divergente de la norme internationale. Les puissances nucléaires précédentes ont en effet ignoré (Israël, Afrique du Sud), rejeté (Inde, Pakistan) ou répudié (Corée du Nord) la norme de non-prolifération qui fut même longtemps contestée par des Etats pourtant officiellement considérés comme dotés (France, République populaire de Chine). A l'opposé, les dirigeants iraniens cherchent à se poser en « bons élèves » soupçonnés de façon infondée. Ils rappellent ainsi fréquemment que leur pays est le seul du Moyen-Orient qui soit partie à l'ensemble des instruments en matière de maîtrise des armements. Ils savent également abreuver leurs interlocuteurs de données quantifiées, comme les 2000 jours/personne d'inspections réalisés depuis 2002 (Iran, 2007, p. 7)¹⁶. Le « légitimisme »

¹⁵ Dans la théologie chrétienne le martyr est celui qui accepte de souffrir jusqu'à la mort plutôt que d'abjurer sa foi. Ici, c'est plutôt le martyr autoproclamé comme objet d'attention publique qui nous intéresse.

¹⁶ Il s'agit, là aussi, d'un élément très ambivalent. Téhéran l'utilise pour mettre en avant sa volonté de coopération et sa bonne foi. Les tenants de la vérification répliquent que si autant d'inspections sont nécessaires c'est

iranien va même jusqu'à coopérer au comité de contrôle établi par la résolution 1540 alors même que Téhéran considère que le Conseil de sécurité n'est pas l'instance adéquate pour prendre de telles mesures¹⁷. Le discours iranien ne s'articule pas autour d'une dichotomie entre « dominants » et « dominés » telle que l'on peut la trouver dans la sociologie de Pierre Bourdieu, bien au contraire. Ce qui est dénoncé ce n'est pas la puissance écrasante des pays occidentaux ou leur hégémonie, c'est leur arrogance et surtout leur inconséquence. Nous sommes donc bien dans le domaine des représentations et pas dans celui des structures. Au reste, l'Iran ne peut pas et ne cherche pas à ébranler ces dernières, il ne s'agit pas de les remettre en cause mais plutôt de les exploiter à son profit et de les faire évoluer dans le sens voulu.

Cette présentation de soi ne va cependant pas jusqu'à revendiquer le statut de « victime » de la violence symbolique, ce terme étant soigneusement évité dans le discours officiel comme dans des échanges plus informels¹⁸. On note également l'absence du champ lexical de la souffrance dans la rhétorique iranienne. Le discours diplomatique se prête mal à une analyse complète et tranchée en termes de violence symbolique. Il est en effet le plus souvent écrit à froid dans le but d'éviter au maximum les conclusions irrévocables et les engagements inconditionnels. Il s'agit avant tout de garantir une certaine souplesse (Jervis, 1970 ; Villar, 2006). L'importante dimension émotionnelle du phénomène (Braud, 1996) tend ainsi à être refoulée au profit d'une rhétorique plus neutre dans sa forme et ce même si le fond du propos est polémique. Il faut également souligner que se présenter comme victime revient, pour un Etat soucieux de son indépendance, à se dévaloriser soi-même. Il s'agit donc pour un Etat de susciter l'impression qu'il souffre ou subit une violence sans pour autant se déconsidérer en tant que puissance agissante. La victime doit en effet être secourue par un tiers, ce qui met à mal le mythe central de l'égalité souveraine. L'Etat qui se placerait dans une telle position risquerait en quelque sorte de perdre la face et donc d'enfreindre une règle fondamentale de l'interaction sociale (Goffman, 1967). Demander des excuses signifie également qu'il faut être prêt à accepter l'échange réparateur outrage-excuse-acceptation (Goffman, 1963b). Cette revendication du statut de victime semble donc être un stade extrême réservé aux acteurs non-territoriaux (mouvements insurgés ou de libération nationale) ou à des cas véritablement désespérés tel celui du Négus Hailé Sélassié Ier implorant l'aide de la Société des nations face à l'invasion italienne en juin 1936. Un Etat sera donc enclin à dénoncer les abus des autres, voire même à présenter ses nationaux ou alliés comme victimes, mais refusera de revendiquer pour lui-même ce statut, surtout dans un contexte de nationalisme sourcilieux. La position de stigmatisé se présente ainsi comme un statut intermédiaire permettant de bénéficier de certains avantages de celui de victime – des solidarités notamment - sans toutefois en supporter toutes les conséquences.

Dans une enceinte multilatérale comme la conférence d'examen du TNP, les stigmates sont autant de signaux au sens de Robert Jervis (1970). Pour schématiser, les positions autour du traité se répartissent selon qu'on insiste sur les obligations des Etats dotés ou celle des Etats non-dotés de l'arme nucléaire (ENDAN). Il est ainsi possible de répartir les Etats en cinq idéaux-types : orthodoxe, modéré, militant, contestataire et radical auxquels s'ajoute l'Etat témoin (voir Annexe 2). L'Iran est l'Etat le plus radical parmi toutes les parties au traité, Téhéran reprend en effet les cinq points chers aux ENDAN et aux non-alignés sans aborder aucun de ceux qui sont avancés par les EDAN (Iran, 2005, 2007, voir Annexe 1).

- Il s'agit d'abord d'une interprétation stricte de l'objectif de désarmement nucléaire prévu par l'article VI du traité et rappelé dans le « *package* » de 1995 et les « 13 étapes pratiques

justement parce que l'Iran n'a toujours pas dissipé tous les doutes concernant son programme nucléaire.

¹⁷ Entretien, Représentation de la République islamique d'Iran auprès des Nations Unies, Genève, 20 juin, 2007.

¹⁸ Tous les diplomates que nous avons rencontrés ont refusé d'employer ce terme et sont restés très prudents sur ce sujet alors qu'ils ne ménageaient pas par ailleurs leurs critiques contre la politique des Etats occidentaux.

sur les objectifs et principes de la non-prolifération et du désarmement nucléaire » adoptées en 2000. La position iranienne est particulièrement vigoureuse puisqu'elle va jusqu'à mettre explicitement en cause les évolutions doctrinales et technologiques de certains Etats dotés. Ainsi, le document présenté au récent Comité préparatoire dénonce les projets américains d'armes à faible charge et la décision intervenue en Grande Bretagne de prolonger la durée de vie de la force « Trident » (Iran, 2007, p. 2)¹⁹.

- Vient ensuite la question des assurances de sécurité négatives, autre élément prévu en 1995 lors de la reconduction indéfinie du traité mais qui n'a jamais été intégré explicitement à celui-ci. Les Etats dotés refusent toujours de souscrire à un engagement formel de non-usage contre les ENDAN, ce que l'Iran déplore.
- Le droit « inaliénable » prévu par l'article IV en ce qui concerne l'accès à la technologie nucléaire pacifique est le point le plus connu du discours iranien. Téhéran rejoint ici une critique plus générale sur les injustices de la mondialisation et la répartition des technologies. Les Non-alignés sont particulièrement sensibles à ce point et voient dans l'AIEA une instance qui, idéalement, devrait s'occuper davantage d'assistance que de contrôle.
- La rhétorique sur le libreaccès à la technologie s'accompagne de la dénonciation des groupes de fournisseurs et des mécanismes de contrôle aux exportations. Ceux-ci sont considérés comme non légitimes puisqu'ils échappent aux institutions multilatérales. On tombe ici dans la critique du relativisme déjà évoqué. Selon l'Iran, « Il est inacceptable que certains pays tendent à limiter l'accès aux usages pacifiques de la technologie nucléaire à un club exclusif de pays technologiquement avancés en avançant le prétexte de non-prolifération. [...] L'implication d'autres organisations internationales, même le Conseil de sécurité, ne peut être justifiée pour imposer des limitations aux usages pacifiques du nucléaire, en contravention avec les obligations statutaires claires prévues par le TNP et le statut de l'AIEA » (Iran, 2007, pp. 5-6, notre traduction).
- Enfin, la dénonciation d'Israël est un point de convergence entre l'Iran et les pays arabes. Là aussi, Téhéran se distingue par un discours particulièrement vigoureux qui dénonce le danger créé par le « régime sioniste » qui serait le seul obstacle à l'établissement d'une ZEAN au Moyen-Orient.

Cette rhétorique souvent incendiaire s'accompagne d'un attachement fréquemment répété à la structure « sacrée » (Iran, 2007, p. 3) que constitue le TNP, l'argumentaire restant le plus souvent de type légaliste. Si peu d'Etats approuvent les excès verbaux iraniens, ils sont nombreux à partager la critique sur le fond. Il faut ainsi noter que les points avancés par les ENDAN semblent plus consensuels que ceux portés par les EDAN. Notre étude recense un nombre total similaire de points avancés - 170 pour les points des Etats non-dotés contre 166 pour les Etats dotés – tandis que la variance dans le premier cas est de 1,74 contre 2,81 dans le second (voir annexe 1). Cela signifie que la répartition sur les points avancés par les Etats non dotés est plus homogène que celle des Etats dotés, qui tend davantage à faire clivage. Cet état de fait reflète l'existence d'une majorité non-alignée au sein de la conférence et montre aussi que les Etats « orthodoxes » ont plus de difficultés à mobiliser sur leurs cinq points que les « radicaux ». Le libre-accès à la technologie ou l'objectif de désarmement ont en effet acquis une forte puissance symbolique à travers le phénomène de « condensation » souligné par Murray Edelman (1964). Au fil des ans, ces termes se sont enracinés, ils ont été réifiés et ont ainsi acquis une existence propre, à tel point qu'il est devenu rituel de confirmer son attachement à leur égard, souvent en utilisant exactement les mêmes expressions d'une

¹⁹ La France échappe à cette critique malgré le récent discours de l'Ile longue (Chirac, 2006). L'Iran considère que la doctrine française ne tend pas vers l'usage de l'arme nucléaire contrairement à celles des deux autres occidentaux. Entretien, Représentation de la République islamique d'Iran auprès des Nations Unies, Genève, 20 juin 2007.

rencontre à l'autre. Mettre à mal ces symboles est donc très dangereux dans une enceinte comme la conférence d'examen, ce qui peut expliquer pourquoi tous les Etats y consacrent un paragraphe quand bien même celui-ci est totalement creux et entre en contradiction avec le reste du propos. Il faut, comme souvent dans le domaine diplomatique, maintenir les apparences. A l'opposé, les Etats occidentaux éprouvent beaucoup plus de mal à mobiliser au sujet de préoccupations sécuritaires qui sont très loin d'être universellement partagées.

Cette configuration est favorable à l'Iran qui, en reprenant chacun des cinq points chers à la majorité non-alignée, se pose en porte-parole d'un vaste ensemble d'Etats. Il faut également noter que l'évocation de ces points est souvent associée à la situation de vulnérabilité supposé de l'Iran, ce qui rejoint la notion de stigmaté. Ainsi, la dénonciation des évolutions doctrinales des Etats dotés s'accompagne d'une crainte ouverte d'un usage de l'arme nucléaire. De la même manière, les entorses au libre-accès renvoient au régime de contrôle strict imposé depuis 2002 tandis que les passages dénonçant Israël sont accompagnés d'allusions aux menaces voilées que l'Etat hébreu a formulées contre les sites nucléaires iraniens. Le message envoyé est donc clair, l'Iran est un pays attaché à la norme internationale qui subit injustement l'attitude agressive des occidentaux qui, eux, ne la respectent pas. Cela ressemble fort à « l'hypocrisie organisée » de Stephen Krasner puisque les Etats s'emparent de la norme internationale plus qu'ils ne s'y soumettent. Celle-ci n'est plus une contrainte exclusivement extérieure et entre dans le jeu interétatique. La stratégie du stigmatisé s'inscrit dans le cadre de cet affrontement normatif et a notamment pour but de générer des appuis.

B. Quelles solidarités ?

Il serait excessif d'affirmer que le ressentiment généré par l'attitude des EDAN occidentaux se transmute en soutien à l'Iran. Bien au contraire, très peu d'Etats en dehors des plus radicaux – Cuba, le Venezuela et éventuellement l'Indonésie – vont jusqu'à afficher une convergence de vues avec Téhéran dont les intentions demeurent suspectes pour la grande majorité des acteurs. En revanche, la République islamique semble exploiter le choc normatif en cours au sein du régime de non-prolifération pour échapper à la mise en accusation. En se posant en porte-parole des plus radicaux, elle contribue également à durcir et à approfondir cet affrontement. Là aussi, la situation est pour le moins inédite, un Etat soupçonné de graves manquements à l'esprit du traité réussit à se trouver en position de procureur dénonçant le non-respect de leurs obligations par ses propres accusateurs. A défaut de soutien tangible, ces dénonciations rencontrent un véritable écho. Cette tactique de diversion est donc en partie couronnée de succès puisque les points les plus dangereux pour l'Iran - renforcement de la vérification, obligation de transparence – n'ont pas été approfondis lors de la conférence de 2005. On est donc bien dans le cadre de l'instrumentalisation d'une norme pour des desseins qui relèvent surtout de l'intérêt national.

Si cette tactique réussit c'est parce qu'elle est relayée – consciemment ou non – par d'autres Etats. A cet égard, deux événements survenus lors de la conférence de 2005 sont particulièrement notables. Il s'agit tout d'abord de l'obstruction pratiquée par l'Egypte sur des problèmes essentiellement procéduraux. Les négociateurs égyptiens ont été intraitables sur des questions relativement mineures comme la composition et le programme de travail des comités. Ces aspects, nécessaires au bon fonctionnement d'une rencontre diplomatique, sont d'ordinaire réglés avant le début des négociations ou quelques jours après. En 2005, ces discussions se sont poursuivies jusque dans la troisième et dernière semaine de la conférence, portant ainsi à cette dernière un coup presque fatal. L'attitude égyptienne a été sévèrement critiquée par la majorité des observateurs et a, là aussi, généré une grande frustration. Conscients de ces observations, les diplomates égyptiens répondent que cette attitude s'expliquait par leur propre déception à l'égard de l'attitude des Etats occidentaux dotés. Ces

derniers ont en effet d'emblée refusé très nettement d'envisager des discussions sur les documents hérités des conférences précédentes - notamment ceux concernant l'article VI du traité - allant même jusqu'à avancer l'idée que leur renonciation à l'arme atomique ne serait possible que dans un contexte de désarmement général et complet. Cette interprétation large de l'objectif de désarmement constituait un net retour en arrière par rapport aux discussions de 1995 et 2000 où la perspective d'élimination des armes nucléaires avait été clairement mise en avant et ce quel que soit le niveau des armements conventionnels (Müller, 2005, pp. 34-35 ; Sauer, 2006, pp. 336-337). Le peu de considération accordé à des documents comme les 13 étapes pratiques en faveur du désarmement nucléaire ou la résolution sur le Moyen-Orient aurait ainsi déclenché l'opposition égyptienne²⁰. Il faut en effet noter que ces éléments revêtent une grande importance pour la majorité non-alignée et qu'ils ont joué un rôle décisif dans le succès des deux conférences d'examen précédentes. Les documents annexes de 1995 sur le désarmement, les garanties de sécurité et le Moyen-Orient ont ainsi constitué la contrepartie de la reconduction indéfinie du traité et sont indissociables de celle-ci (Dhanapala, 2005). Le dédain affiché des engagements pris sur un sujet hautement sensible semble donc ici constituer un exemple de violence symbolique suscitant des réactions virulentes à l'échelle diplomatique. Il est difficile de déterminer exactement le degré de sincérité de la position égyptienne et d'en décrypter les motivations profondes mais l'argument repose sur une position diplomatique cohérente puisque Le Caire ne faisait que demander la réaffirmation d'engagements déjà pris. En tout état de cause, le fait qu'un Etat arabe et allié des Etats-Unis ait été accusé d'avoir fait échouer la conférence par son opposition systématique est tout sauf anodin si l'on se place d'un point de vue iranien.

Le deuxième événement, concomitant, intervenu lors de la conférence d'examen de 2005 est l'éclatement de la « Coalition du nouvel agenda » (*New Agenda Coalition*, NAC). Constitué en 1998, ce groupe de puissances moyennes de divers continents²¹ cherche à promouvoir une voie intermédiaire entre Etats dotés et Non-alignés tout en restant exigeant sur la question du désarmement nucléaire. La NAC a joué un rôle important lors de la conférence de 2000, avec notamment la promotion des 13 étapes pratiques pour l'application de l'article VI. Elle a ainsi été décisive dans le succès des précédentes négociations. Formellement, la Coalition continue d'exister. Elle a présenté une déclaration officielle lors de la dernière conférence d'examen et du comité préparatoire de 2007 ainsi que divers documents de travail. Cette persistance cache cependant mal une distance croissante entre les membres occidentaux de la NAC et les pays du Sud qui en font également partie. Ainsi, la déclaration prononcée au nom du groupe par la Nouvelle Zélande (2005), se contentait du strict minimum – constatations d'usage, nécessité de poursuivre les efforts en vue du désarmement et du respect de toutes les obligations prévues par le traité - et n'avancait aucune proposition concrète sur l'évolution des négociations. Cette position ressemblait fort à un plus petit dénominateur commun et contrastait fortement avec l'activisme passé. Dans le même temps, les positions irlandaises et suédoises (Irlande, 2005 ; Suède, 2005) semblaient plus proches de celles de l'Union européenne et du groupe occidental que de celles de la NAC alors que, dans l'autre sens, le Brésil (2005) présentait un texte vigoureusement critique et que l'Egypte adoptait la posture déjà évoquée. L'appartenance de ses membres à plusieurs groupes d'Etats a cette fois-ci constitué un handicap pour la coalition et non plus un atout. Ces divergences ont sans doute été suscitées par la radicalisation générale des positions mais elles y ont également contribué en neutralisant un groupe utile au bon fonctionnement des négociations. Là aussi, un des grands vainqueurs a été l'Iran puisqu'aucun acteur significatif n'a été capable de promouvoir une position conciliant désarmement *et* non-prolifération. Au contraire, l'éclatement de la NAC a accrédité l'idée que ces deux exigences sont contradictoires et donc que l'une doit

²⁰ Entretien, Représentation de la République arabe d'Egypte auprès des Nations Unies, Genève, 20 juin 2007.

²¹ Brésil, Egypte, Irlande, Mexique, Nouvelle Zélande, Suède.

prendre la priorité sur l'autre. Cet échec permet ainsi en quelque sorte de renvoyer dos à dos les deux parties, ce qui introduit implicitement un pied d'égalité. Là aussi, l'Iran a souvent été vu comme sortant vainqueur de l'affrontement. Pour reprendre les termes d'un expert reconnu de la question, « la frustration normative de la majorité non-alignée a créé un voile de solidarité derrière lequel des participants moins bien intentionnés ont pu se cacher. La délégation iranienne a quitté la conférence avec une satisfaction visible. » (Müller, 2005, p. 42, notre traduction).

Conclusion

Cette contribution n'a pas pour ambition de tirer une conclusion claire sur le concept de violence symbolique et sur son apport à la Science politique. Elle tente plus modestement de l'illustrer dans le cas d'une interaction diplomatique précise, les négociations concernant la non-prolifération nucléaire. Nous avons montré que la position des Etats dotés occidentaux reposait sur une tension non-résolue et qu'elle tendait à accentuer la discrimination déjà existante au cœur du régime. Cette attitude peut être ressentie comme de l'arrogance et de l'inconséquence et alimente un débat normatif qui s'apparente de plus en plus à un véritable affrontement. Dans ce cadre, nous avons isolé une stratégie originale chez un acteur, l'Iran. Soupçonné en raison de ses velléités nucléaires, Téhéran exploite les négociations sur la non-prolifération pour retourner l'accusation en insistant sur les manquements des Etats dotés à leurs propres obligations. Si cette posture ne semble pas générer de réel soutien, elle rencontre néanmoins un certain écho et a permis à l'Iran de sortir indemne d'une conférence d'examen houleuse. Cette stratégie de diversion est inédite chez un proliférateur suspecté. On a beaucoup insisté sur le risque que la République islamique suive une stratégie similaire à celle de la Corée du Nord en se retirant du TNP peu de temps avant une nucléarisation ouverte (voir notamment Delpech, 2005). Si tel est l'objectif iranien, il nous semble qu'il existe un risque sensiblement différent qui ne passe pas par un retrait mais, au contraire, par une surenchère. Après avoir longuement dénoncé les failles du TNP et son non-respect par les Etats dotés, Téhéran pourrait proclamer que le traité est vidé de sa substance, obsolète et que plus aucun ENDAN ne devrait se sentir lié par le régime de non-prolifération. Cela fournirait un prétexte, mais pas une justification, pour une nucléarisation. A défaut d'être réellement convaincant, l'argument ne manquerait pas d'un certain fondement.

Nous avons également voulu montrer les obstacles à l'application du concept de violence symbolique dans l'analyse des rapports strictement interétatiques. En raison des spécificités du discours diplomatique et de la nature même des Etats, il est difficile – mais pas impossible - d'appliquer une approche avant tout concernée par des individus et des réponses de type psychologique ou émotionnel. Les interactions diplomatiques constituent en quelque sorte un *hard test* pour le concept de violence symbolique en Relations internationales. Les Etats semblent ainsi réticents à revendiquer officiellement un statut de « victime », au moins dans le cadre multilatéral que nous avons étudié. C'est en ce sens que nous proposons de revenir sur le concept de « stigmaté », emprunté à la microsociologie d'Erving Goffman et également présent chez Philippe Braud. La position de stigmatisé constitue un statut intermédiaire entre celui d'acteur neutre et celui de victime. Le stigmatisé dispose de certaines caractéristiques visibles qui peuvent être handicapantes mais aussi valorisantes suivant le contexte. En effet, les stigmates permettent de montrer qu'on subit la violence symbolique, ce qui peut générer des solidarités, sans pour autant tomber dans le registre pathétique. Ce cas de figure est marginal dans l'étude de la violence symbolique chez les individus mais prend tout son sens dans le cas de structures abstraites ayant des objectifs multiples comme les Etats. L'étude du retournement du stigmaté dans les interactions diplomatiques possède donc une valeur heuristique dans le cadre de la transposition en Relations internationales du concept de

violence symbolique. Nous avons tenté d'expliquer en quoi la stratégie discursive de l'Iran pouvait être comprise en ce sens.

Acronymes utilisés :

ADM : Arme de destruction massive
AIEA : Agence internationale de l'énergie atomique
EDAN : Etat détenteur de l'arme nucléaire
ENDAN : Etat non-détenteur de l'arme nucléaire
NAC : *New Agenda Coalition*
PSI : *Proliferation Security Initiative*
TICE : Traité d'interdiction des essais nucléaires
TNP : Traité de non-prolifération nucléaire
ZEAN : Zone exempte d'armes nucléaires

Références :

N. B. : Pour les ouvrages multi-édités, les citations sont faites à partir de l'édition en langue française et/ou la plus récente.

Axelrod Robert M. (1984), *The Evolution of Cooperation*, New York, Basic Books, 241p. ; trad. fr. Michèle Garène, *Donnant-donnant : théorie du comportement coopératif*, Paris, Odile Jacob, 1992, 234 p.

Betts Richard K. (1977), « Paranoïds, Pygmies, Pariahs & Nonprolifération », *Foreign Policy*, No. 26, Spring, pp. 157-183

Braud Philippe (1996), *L'Emotion en politique : problèmes d'analyse*, Paris, Presses de Sciences Po, 256 p.

Braud Philippe (2003), « Violence symbolique et mal-être identitaire », *Raisons politiques*, n°9, février, pp. 33-47.

Bésil (2005), « Statement by the Head of Delegation of Brazil, Ambassador Ronaldo Sardenberg », New York, Conférence d'examen du TNP, 4 mai, 4 p.
<http://www.un.org/events/npt2005/statements/npt04brazil.pdf>

Brodie Bernard (1946), « War in the Atomic Age » dans Bernard Brodie (ed.), *The Absolute Weapon: Atomic Power and World Order*, New York, Harcourt, Brace & co., pp. 21-69.

Bueno de Mesquita Bruce, Riker William (1982), « An Assessment of the Merits of Selective Nuclear Prolifération », *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 26, No 2, June, pp. 283-306.

Bunn George, Chyba Christopher F. (eds.) (2006), *US Nuclear Weapons Policy: Confronting Today's Threats*, Washington, Brookings Institution Press, 340 p.

Bush George W. (2002), *The National Strategy to Combat Weapons of Mass Destruction*, December, 9 p.
<http://www.whitehouse.gov/news/releases/2002/12/WMDStrategy.pdf>

Chirac Jacques (2006), « Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, lors de sa visite aux forces aériennes et océanique stratégiques », Landivisiau – L'Ile Longue / Brest, 19 janvier.

http://www.elysee.fr/elysee/francais/interventions/discours_et_declarations/2006/janvier/allocution_du_president_de_la_republique_lors_de_sa_visite_aux_forces_aeriennes_oceanique_et_strategiques-landivisiau-l_ile_longue-finistere.38406.html

Dahan Paul (2002), « Au-delà de l'Arms control ? A la recherche du paradigme perdu... », *Annuaire français de relations internationales*, Vol. III, pp. 553-560.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001453.pdf>

Davis Zachary S. (1993), « The Realist Nuclear Regime », *Security Studies*, Vol. 2, No 3-4, Spring/Summer, pp. 79-99.

Delpech Thérèse (2005), « Trois européens à Téhéran », *Politique internationale*, No 106, hiver, pp. 129-143.

Deudney Daniel (1993), « Dividing Realism: Structural Realism versus Security Materialism on Nuclear Security and Proliferation », *Security Studies*, Vol. 2, No 3-4, Spring/Summer, pp. 7-36.

Dhanapala Jayantha, avec Rydell Randy (2005), *Multilateral Diplomacy and the NPT : An Insider's Account*, Genève, UNIDIR, 190 p.

Edelman Murray (1964), *The Symbolic Uses of Politics*, Urbana, University of Illinois Press, 201 p. ; nouvelle édition, Urbana, University of Illinois Press, 1985, 281 p.

Feaver Peter D. (1992), *Guarding the Guardians: Civilian Control of Nuclear Weapons in the United States*, Ithaca, Cornell University Press, 261 p.

Feaver Peter D. (1993), « Command and Control in Emerging Nuclear Nations », *International Security*, Vol. 17, No 3, Winter, pp. 160-187

Frankel Benjamin (1993), « The Brooding Shadow: Systemic Incentives and Nuclear Weapons Proliferation », *Security Studies*, Vol. 2, No 3-4, Spring/Summer, pp. 37-78.

Freedman Lawrence (2003), *The Evolution of Nuclear Strategy*, 3^{ème} édition, Houndmills, Palgrave-Mac Millan, (première édition 1983), 584 p.

Frey Karsten (2006), « Nuclear Weapons as Symbols: The Role of Norms in Nuclear Policy Making », Barcelone, *IBEI Working Paper*, 19 p.

http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=960762

Gallois Pierre M. (1960), *Stratégie de l'âge nucléaire*, Paris, Calmann-Lévy, 238 p.

Goffman Erving (1959), *The Presentation of Self in Everyday Life*, New York Doubleday, 259 p. ; trad. fr. Alain Accado, *La Mise en scène de la vie quotidienne, 1. La présentation de soi*, Paris, Editions de Minuit, 1973, 251 p.

Goffman Erving (1963a), *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*, Englewood

Cliffs, Prentice-Hall, 147 p. ; trad. fr. Alain Kihm, *Stigmates : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit, 1975, 175 p.

Goffman Erving (1963b), *Behavior in Public Places: Notes on the Social Organization of Gatherings*, New York, The Free Press of Glencoe, 248 p. ; trad. fr. Alain Kihm, *La Mise en scène de la vie quotidienne, 2. Les relations en public*, Paris, Editions de Minuit, 1973, 372 p.

Goffman Erving (1967), *Interaction Ritual: Essays on Face to Face Behavior*, New York, Doubleday, 270 p. ; trad. fr. Alain Kihm, *Les rites d'interactions*, Paris, Editions de Minuit, 1974, 230 p.

Hasenclever Andreas, Mayer Peter et Rittberger Volker (1997), *Theories of International Regimes*, Cambridge, Cambridge University Press, 248 p.

Hymans Jacques E. C. (2006), *The Psychology of Nuclear Proliferation*, Cambridge, Cambridge University Press, 262 p.

International Affairs (2007), Vol. 83, No 3, May, pp. 427-574.

Iran (2005), « Statement by H. E. Dr. Khamal Kharrazi, Minister of Foreign Affairs of the Islamic Republic of Iran to the Seventh NPT Review Conference », New York, Conférence d'examen du TNP, 3 mai, 5 p.

<http://www.un.org/events/npt2005/statements/npt03iran.pdf>

Iran (2007), « Statement by B.E. Dr. Ali Asghar Soltanieh, Ambassador and Permanent Representative of the Islamic Republic of Iran to the United Nations and Other International Organizations, Vienna to the First Session of the Preparatory Committee for the 2010 NPT Review Conference », Vienne, Comité préparatoire à la conférence d'examen du TNP, 1er mai, 8 p.

http://www.un.org/NPT2010/statements/Iran_01_05_pm_final_version.pdf

Irlande (2005), « Statement by Mr. Dermot Ahern T. D., Minister of Foreign Affairs of Ireland to the Seventh Review Conference of the Treaty on the Non-proliferation of Nuclear Weapons », New York, Conférence d'examen du TNP, 2 mai, 9 p.

<http://www.un.org/events/npt2005/statements/npt02ireland.pdf>

Jervis Robert (1970), *The Logic of Images in International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 281 p. ; nouvelle édition, New York, Columbia University Press, 1989, 281 p.

Jervis Robert (1989), *The Meaning of the Nuclear Revolution: Statecraft and the prospect for Armageddon*, Ithaca, Cornell University Press, 266 p.

Krasner Stephen D. (1983), « Structural Causes and Regime Consequences: Regimes as Intervening Variables », dans Stephen D. Krasner (ed.), *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press, pp. 1-22.

Krasner Stephen D. (1999), *Sovereignty: Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press, 264 p.

Lavoy Peter R. (1993), « Nuclear Myths and the Causes of Nuclear Proliferation », *Security Studies*, Vol. 2, No 3-4, Spring/Summer, pp. 192-212.

Lavoy Peter R. (1995), « The Strategic Consequences of Nuclear Proliferation », *Security Studies*, Vol. 4, No 4, Summer, pp. 695-772

Lavoy Peter R. (2006), « Nuclear Proliferation over the Next Decade: Causes, Warning Signs and Policy Responses », *The Non Proliferation Review*, Vol. 13, No 3, November, pp. 433-454.

Le Guelte Georges (2004), « La prolifération dans une économie en voie de mondialisation », *Politique étrangère*, 3/2004, Automne, pp. 625-636.

Mearsheimer John J. (1993), « The Case for a Ukrainian Nuclear Deterrent », *Foreign Affairs*, Vol. 72, No 3, Summer, pp. 50-66

Müller Harald (2005), « A Treaty in Troubled Waters: Reflections on the failed NPT Review Conference », *The International Spectator*, Vol. XL, No 3, July-September, pp. 33-44.

Nouvelle Zélande (2005), « Statement by Hon. Marian Dobbs, Minister for Arms Control and Disarmament, New Zealand on Behalf of the New Agenda Coalition », New York, Conférence d'examen du TNP, 2 mai, 6 p.

<http://www.un.org/events/npt2005/statements/npt02new-zealand.pdf>

Nye Joseph S. (2006), « Nonproliferation after Korea », *Washington Post*, 5 novembre, B07.
<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2006/11/03/AR2006110301399.html>

Paul T. V. (2000), *Power versus Prudence: Why Nations Forgo Nuclear Choices*, Montréal, Mac Gill - Queen's University Press, 232 p.

Sagan Scott D. (1993), *The Limits of Safety: Organizations, Nuclear Weapons and Accidents*, Princeton, Princeton University Press, 1993, 302 p.

Sagan Scott D. (1994), « The Perils of Proliferation: Organization Theory, Deterrence Theory, and the Spread of Nuclear Weapons », *International Security*, Vol. 18, No. 4, Spring, pp. 66-107, révisé et ré-imprimé dans Scott D. Sagan, Kenneth N. Waltz, *The Spread of Nuclear Weapons: A Debate Renewed*, New York, W. W. Norton & co, 2003 (première édition 1995), pp. 46-87.

Sagan Scott D. (1997), « Why Do States Build Nuclear Weapons? Three Models in Search of a Bomb », *International Security*, Vol. 21, No 3, Winter, pp. 54-86.

Sagan Scott D. (2000), « The Commitment Trap: Why the United States Should Not Use Nuclear Threats to Deter Biological and Chemical Weapons Attacks », *International Security*, Vol. 24, No. 4, Spring, pp. 85-115.

Sauer Tom (2006), « The Nuclear Nonproliferation Regime in Crisis », *Peace Review*, Vol. 18, No 3, September, pp. 333-340.

Shaker Mohamed Ibrahim (1976), *The Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons:*

A Study Based on the Five Principles of UN General Assembly Resolution 2028, Genève, Avenir imprimeur, 992 p.

Stein Arthur A. (1983), « Coordination and Collaboration: Regimes in an Anarchic World », dans Stephen D. Krasner (ed.), *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press, pp. 115-141.

Stoker Jeremy (2007), « The United Kingdom and Nuclear Deterrence », *Adelphi Paper*, n°386, London, International Institute for Strategic Studies/Routledge, February, 99p.

Suède (2005), « Statement by H.E. Ms. Laila Freivalds, Minister for Foreign Affairs of Sweden », New York, Conférence d'examen du TNP, 3 mai, 5 p.
<http://www.un.org/events/npt2005/statements/npt03sweden.pdf>

Tannenwald Nina (2005), « Stigmatizing the Bomb, Origins of the Nuclear Taboo », *International Security*, Vol. 29, No 4, Spring, pp. 5-49.

Tertrais Bruno (1994), *L'Arme nucléaire après la guerre froide : l'Europe et l'avenir de la dissuasion*, Paris, Economica, 274 p.

Union européenne (2003), *Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive*, 12 décembre, 13 p.
<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/03/st15/st15708.fr03.pdf>

Villar Constanze (2006), *Le Discours diplomatique*, Paris, L'Harmattan, 286 p.

Walt Stephen M. (2000), « Containing Rogues and Renegades: Coalition Strategies and Counterproliferation », dans Victor A. Utgoff (ed.), *The Coming Crisis, Nuclear Proliferation, U. S. Interests and World Order*, Cambridge, Mass., The MIT Press, pp. 191-226.

Waltz Kenneth N. (1979), *Theory of International Politics*, Reading Mass., Addison-Wesley, 251 p.

Waltz Kenneth N. (1981), « The Spread of Nuclear Weapons: More May Be Better », *Adelphi Paper*, n°171, Londres, International Institute for Strategic Studies ; révisé et ré-imprimé dans Scott D. Sagan, Kenneth N. Waltz, *The Spread of Nuclear Weapons: A Debate Renewed*, New York, W. W. Norton, 2003 (première édition 1995), pp. 3-45.

Waltz Kenneth N. (1990), « Nuclear Myths and Political Realities », *The American Political Science Review*, Vol. 84, No. 3, September, pp. 731-745.

Wohlstetter Albert (1961), « Nuclear Sharing: NATO and the N + 1 Country », *Foreign Affairs*, vol. 39, No 3, April, pp. 355-387 ; trad. fr. Michel Carrière, « Le partage des armes nucléaires : l'OTAN et le problème du (N + 1)ème pays », dans *La Guerre nucléaire, Quatorze essais sur la nouvelle stratégie américaine*, Paris, Stock, 1965, pp. 91-123.

Yost David S. (2006), « France's New Nuclear Doctrine », *International Affairs*, Vol. 82, No 4, July 2006, pp. 701-721.

Young Oran (1989), « The Politics of International Regimes Formation: Managing Natural Resources and The Environment », *International Organization*, Vol. 43, No 3, Summer, pp. 349-375

Young Oran (1991), « Political Leadership and Regime Formation: On the Development of Institutions in International Society », *International Organization*, Vol. 45, No 3, Summer, pp. 281-308.

Annexe 1 : Positions des Etats parties lors de la 7ème conférence d'examen du TNP

Points avancés par les EDAN

	Revendications		Problèmes soulevés			Score
	Vérification	Contrôle aux exportations	Iran/non transparence	Corée du Nord/retrait	Double usage / Trafic	
Afrique du Sud	Oui					1
Algérie	Oui					1
Allemagne	Oui		Oui	Oui	Oui	4
Arabie Saoudite						0
Argentine		Oui		Oui		2
Arménie	Oui	Oui				2
Australie	Oui		Oui	Oui	Oui	4
Autriche						0
Bahreïn						0
Belgique	Oui		Oui	Oui	Oui	4
Bengladesh	Oui					1
Biélorussie		Oui		Oui	Oui	3
Bolivie						0
Brésil				Oui		1
Bulgarie	Oui	Oui				2
Burkina Faso						0
CARICOM (Bahamas)						0
Cambodge	Oui					1
Canada	Oui		Oui	Oui	Oui	4
Chili	Oui	Oui		Oui		3
Chine		Oui			Oui	2
Colombie						0
Corée du Sud	Oui	Oui		Oui	Oui	4
Costa Rica	Oui	Oui		Oui		3

Croatie		Oui		Oui	Oui	3
Cuba						0
Egypte						0
Emirats arabes unis	Oui					1
Espagne	Oui	Oui		Oui	Oui	4
Etats Unis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	5
France	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	5
Guatemala				Oui		1
Grèce	Oui	Oui	Oui	Oui		4
Hongrie	Oui					1
Iles Marshall		Oui		Oui	Oui	3
Indonésie						0
Iran						0
Irlande	Oui		Oui	Oui	Oui	4
Islande	Oui	Oui	Oui	Oui		4
Italie	Oui			Oui	Oui	3
Jamaïque						0
Japon		Oui	Oui	Oui		3
Jordanie						0
Kazakhstan		Oui			Oui	2
Kenya					Oui	1
Kirghizistan	Oui	Oui			Oui	3
Koweït	Oui		Oui		Oui	3
Laos						0
Libye						0
Liechtenstein	Oui					1
Lituanie	Oui	Oui		Oui	Oui	4
Maroc		Oui				1
Maurice					Oui	1
Mexique	Oui					1

Moldavie		Oui		Oui		2
Mongolie	Oui	Oui			Oui	3
Myanmar						0
New Agenda (NZ)						0
Nicaragua				Oui		1
Nigeria						0
Non alignés (Malaisie)						0
Norvège	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	5
Ouzbékistan		Oui			Oui	2
Pérou					Oui	1
Philippines	Oui	Oui		Oui		3
Pologne	Oui	Oui		Oui	Oui	4
Qatar						0
République dominicaine						0
Royaume Uni	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	5
Russie	Oui	Oui			Oui	3
Salvador		Oui				1
Samoa						0
Sénégal						0
Serbie-Monténégro	Oui	Oui				2
Singapour	Oui	Oui		Oui	Oui	4
Slovaquie	Oui	Oui			Oui	3
Slovénie	Oui					1
Soudan						0
Sri Lanka						0
Suède	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	5
Suisse			Oui	Oui	Oui	3
Syrie						0
Tanzanie	Oui			Oui		2
Thaïlande	Oui	Oui		Oui	Oui	4

Tunisie						0
Turquie	Oui	Oui			Oui	3
UE (Luxembourg)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	5
Ukraine	Oui	Oui		Oui		3
Vénézuela						0
Viêt Nam						0
Yemen					Oui	1
					Ecart type	1,68
					Variance	2,81
Somme	43	37	16	35	35	166
Part du total Etats (%)	47,25	40,66	17,58	38,46	38,46	
Part du total points (%)	25,9	22,29	9,64	21,08	21,08	100

Points avancés par les ENDAN

	Revendications		Problèmes soulevés			Score
	Garanties de sécurité	Libre-accès	Désarmement EDAN	Israël / Etats non parties	Contrôle aux exportations	
Afrique du Sud		Oui	Oui			2
Algérie	Oui	Oui	Oui	Oui		4
Allemagne			Oui			1
Arabie Saoudite	Oui			Oui		2
Argentine			Oui			1
Arménie						0
Australie			Oui	Oui		2
Autriche						0
Bahreïn			Oui	Oui		2
Belgique	Oui		Oui			2
Bengladesh	Oui		Oui	Oui		3
Biélorussie	Oui		Oui			2
Bolivie		Oui	Oui			2
Brésil		Oui	Oui			2
Bulgarie				Oui		1
Burkina Faso						0
CARICOM (Bahamas)						0
Cambodge						0
Canada			Oui	Oui		2
Chili				Oui		1
Chine	Oui	Oui	Oui	Oui		4
Colombie			Oui			1
Corée du Sud	Oui		Oui	Oui		3
Costa Rica			Oui			1
Croatie			Oui			1
Cuba		Oui	Oui		Oui	3

Egypte		Oui	Oui	Oui		3
Emirats arabes unis	Oui	Oui	Oui			3
Espagne	Oui		Oui	Oui		3
Etats Unis						0
France				Oui		1
Guatemala			Oui			1
Grèce				Oui		1
Hongrie						0
Iles Marshall						0
Indonésie	Oui	Oui	Oui	Oui		4
Iran	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	5
Irlande			Oui	Oui		2
Islande						0
Italie				Oui		1
Jamaïque		Oui	Oui			2
Japon			Oui	Oui		2
Jordanie	Oui	Oui	Oui	Oui		4
Kazakhstan	Oui		Oui	Oui		3
Kenya	Oui	Oui	Oui	Oui		4
Kirghizistan			Oui			1
Koweït		Oui		Oui		2
Laos		Oui	Oui		Oui	3
Libye	Oui	Oui	Oui	Oui		4
Lichtenstein			Oui			1
Lituanie			Oui			1
Maroc		Oui	Oui	Oui		3
Maurice	Oui	Oui	Oui			3
Mexique			Oui			1
Moldavie				Oui		1
Mongolie			Oui			1

Myanmar	Oui	Oui	Oui			3
New Agenda (NZ)			Oui	Oui		2
Nicaragua			Oui	Oui		2
Nigeria	Oui		Oui	Oui		3
Non alignés (Malaisie)		Oui	Oui		Oui	3
Norvège						0
Ouzbékistan	Oui		Oui			2
Pérou	Oui		Oui	Oui		3
Philippines	Oui		Oui			2
Pologne						0
Qatar		Oui	Oui	Oui		3
République dominicaine			Oui			1
Royaume Uni						0
Russie				Oui		1
Salvador			Oui			1
Samoa						0
Sénégal		Oui	Oui	Oui		3
Serbie-Monténégro						0
Singapour						0
Slovaquie						0
Slovénie				Oui		1
Soudan		Oui	Oui	Oui		3
Sri Lanka			Oui			1
Suède			Oui	Oui		2
Suisse			Oui	Oui		2
Syrie	Oui	Oui	Oui	Oui		4
Tanzanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	5
Thaïlande	Oui		Oui			2
Tunisie	Oui		Oui	Oui		3
Turquie	Oui	Oui	Oui	Oui		4

UE (Lux.)	Oui	Oui		Oui			3
Ukraine			Oui				1
Vénézuela		Oui	Oui		Oui		3
Viêt Nam	Oui	Oui	Oui				3
Yemen			Oui	Oui			2
						Ecart type	1,32
						Variance	1,74
Somme	28	29	64	43	6		170
Part du total Etats (%)	30,77	31,87	70,33	47,25	6,59		
Part du total points (%)	16,47	17,06	37,65	25,29	3,53		100

Source : Documents officiels disponibles sur <http://www.un.org/events/npt2005/> (version anglaise)

Méthodologie : Pour qu'un point soit comptabilisé, il faut qu'il bénéficie d'une mention claire d'au moins une phrase. Les phrases ambiguës ou cherchant à concilier deux objectifs contradictoires n'ont pas été prises en compte. Par exemple, une phrase qui prône le renforcement de la vérification tout en demandant le respect du droit inaliénable à la technologie nucléaire n'est pas comptabilisée. Seules les allusions directes ont été prises en compte. Par exemple, un appel à l'instauration d'une ZEAN au Moyen-Orient ou aux « trois Etats qui n'ont pas encore signé le traité » est considéré comme une allusion directe à Israël et est donc comptabilisé. En revanche une vague demande d'universalisation du traité n'est pas prise en compte. Certains points mineurs (transit de matériaux radioactifs, conséquences des essais nucléaires) ont été ignorés.

Annexe 2 : Six positions idéal-typiques en matière de non-prolifération

	Orthodoxe	Modéré	Militant	Contestataire	Radical	Témoin
Problèmes soulevés	<ul style="list-style-type: none"> - Trafic de matériaux sensibles - Technologie à double-usage - Manque de transparence - Possibilité de retrait du traité 	<ul style="list-style-type: none"> Idem orthodoxe + - Non- universalité - Timidité des efforts en matière de désarmement 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'efforts concrets en matière de désarmement nucléaire - Risque de prolifération 	<ul style="list-style-type: none"> - Discrimination, injustice - Etats non signataires (Israël) - Entraves à l'accès à la technologie nucléaire 	<ul style="list-style-type: none"> Idem contestataire + - Doctrine des Etats dotés - Mécanismes de contrôles aux exportations 	<ul style="list-style-type: none"> Problèmes annexes : transit de matériaux nucléaires par voie maritime, conséquences des essais nucléaires
Solution(s) proposées	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la vérification - Contrôle aux exportations - Sanctions chapitre VII 	<ul style="list-style-type: none"> Idem orthodoxe + - Mesures allant dans le sens du désarmement - Extension du traité 	<ul style="list-style-type: none"> - Etapes pratiques en vue de l'élimination irréversible des armes nucléaires - ZEAN 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect à la lettre du traité - ZEAN (Moyen-Orient) - Garanties négatives de sécurité - Assistance 	<ul style="list-style-type: none"> Idem contestataire 	<ul style="list-style-type: none"> Engagements de la part des EDAN
Outils privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> - AIEA (vérification) - Conseil de sécurité - Groupes de fournisseurs (PSI, G8) - Accords bilatéraux - Renforcement des législations nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Idem orthodoxe + - Enceintes multilatérales (Conférence du désarmement, TICE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Enceintes multilatérales - Négociation - Dialogue avec les ONG 	<ul style="list-style-type: none"> - Enceintes multilatérales - AIEA (assistance) 	<ul style="list-style-type: none"> - Enceintes multilatérales comme tribune - Appel direct aux peuples 	<ul style="list-style-type: none"> Enceintes multilatérales comme tribune
Exemples	Etats-Unis, Royaume Uni, France, Pologne	Union européenne, Suède, Espagne, Turquie	Coalition du Nouvel agenda : Nouvelle Zélande, Irlande, Mexique...	Pays arabes	Iran, Cuba, Venezuela, Non alignés	Bahamas, Iles Marshall, Samoa